
**Procès-Verbal de la réunion CSSCT Etablissement Autres
Hôtels du 18 Juin 2024**

Secrétaire de la CSSCT Etablissement Autres Hôtels

A : Membres de la CSSCT

CC : Président, Secrétaire et Membres CSE

Date : le 18 juin 2024 à 14H00

Membres Légaux

Membres Experts

Membres de Droit
Médecin du Travail / Infirm
Médecin du Tr
Coordinatrice en Prévention des Risques Profession
Inspectrice du Tra
Agent des services de prévention CRA

Représentants Syndicaux CSSCT
Titulaires / Suppléants

Invités

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 01 mars 2024.

La réunion début à 14h, Eva demande aux membres de donner leurs avis sur les différents PV.

Pour le point 1, 2 abstentions et 6 pour.

ISABELLE : abstention

TANIA : pour

PASCAL : pour

MAMADOU : pour

CHRISTOPHE : pour

SAMBA : abstention

NOUZDINE : pour

VANESSA : pour

2. Approbation du procès-verbal de la réunion ordinaire 26 mars.

Pour ce point 2, nous avons également 2 abstentions et 6 pour

ISABELLE : abstention

TANIA : pour

PASCAL : pour

MAMADOU : pour

CHRISTOPHE : pour

SAMBA : abstention

NOUZDINE : pour

VANESSA : pour

3. Approbation du procès-verbal de la réunion extraordinaire 05 avril.

Pour ce point nous avons 3 abstentions et 6 pour

ISABELLE : abstention

TANIA : pour

PASCAL : pour

MAMADOU : pour

CHRISTOPHE : pour

SAMBA : abstention

NOUZDINE : pour
VANESSA : pour
YOUSSEF : abstention

4. Approbation du procès-verbal de la réunion extraordinaire 30 avril.

Pour ce point nous avons 3 abstentions et 6 pour

ISABELLE : abstention
TANIA : pour
PASCAL : pour
MAMADOU : pour
CHRISTOPHE : pour
SAMBA : abstention
NOUZDINE : pour
VANESSA : pour
YOUSSEF : abstention

5. Information des membres de la CSSCT sur les salariés déclarés inaptes au sein de l'établissement.

au sein de votre établissement vous avez 16 dossiers d'incapacité, 1 dossier en plus depuis notre dernière rencontre. Trois salariés en absence type sécurité sociale, six salariés en mission ATMA, trois salariés en affectation temporaire type CDD et quatre en dispense d'activité.

sur le tableau que nous avons il est stipulé comment ?

normalement la colonne en jaune vous stipule la situation.

les quatre personnes en dispense d'activités sont bien à la maison et rémunérées ? puisque tu ne l'as pas précisé.

oui effectivement pas de perte de salaire pour les salariés inaptes à leurs postes de travail.

est-ce qu'il y a une durée à être en ATMA ou pas ?

l'accord prévoit 6 mois, mais il prévoit également que selon situation exceptionnelle on puisse aller au-delà.

les personnes qui sont en ATMA sont celles qui ont des restrictions à leurs postes de travail :

[redacted] une personne en ATMA sur mon secteur est une personne en affectation temporaire médicalement adaptée. L'affectation en ATMA part toujours d'une décision médicale.

[redacted] : concernant les personnes en absence sécurité social, est-ce que tu as des nouvelles ?

[redacted] si j'ai des nouvelles et cette dernière personne je la contacterai après le 28 juin 2024.

[redacted] : avec cette dernière personne ça me fait 4 personnes et non 3 trois comme indiqué précédemment.

[redacted] oui effectivement elle vient tomber en plus des trois autres.

[redacted] : pour les personnes en dispense d'activité rémunérée est-ce que tu as des nouvelles et qu'est ce qui est à envisager pour elles ?

[redacted] dépend du profil des personnes effectivement, il y a des personnes pour qui j'ai des nouvelles et pour d'autres pas. Il y a des personnes pour qui des projets sont mis en place et pour d'autres un accompagnement spécifique. Il y a des personnes pour lesquelles il faut mettre en place avec leurs accord un accompagnement pour une reconversion de métier. Vous le savez tous cela n'est pas facile.

[redacted] vous n'avez pas de durée pour les 4 personnes en dispense d'activité ?

[redacted] cela dépend des cas de chacun.

6. Présentation aux membres de la CSSCT pour avis motivé de l'impossibilité de reclassement d'un salarié déclaré inapte à son poste.

[redacted] la présentation du profil du salarié concerné et les démarches effectuées pour rentrer en contact avec lui et précise que à ce jour toujours il n'y aucune nouvelle de sa part.

[redacted] est quoi les moyens que tu as mis en place pour contacter cette personne ?

[redacted] téléphone, mails et recommandée.

[redacted] pour la lettre recommandée, il n'est pas allé la chercher ?

[redacted] e n'ai pas de détails mais ce que je sais nous n'avons aucune nouvelle.

[redacted] on va procéder au vote.

[redacted] re

[redacted] attention

ir

7. Information des membres de la CSSCT sur le recrutement des salariées en situation de handicap au sein de l'établissement.

Il y a eu le recrutement de 1 salarié en CDD pour le SQL en 35h et un recrutement de stagiaire en commis de cuisine à l'hôtel SF du 2 avril au 15 avril 2024.

En plus des deux salariées présentées, à ce jour nous en avons combien au total sur notre établissement ?

J'en ai pas l'information maintenant à te donner en revanche je pourrais te le transmettre après.

si je comprends bien ton point c'est concernant les salariées en situation de handicap ?

Oui Eva

De toute façon en septembre vous aurez le bilan présenté en CSE et par la suite on le décrivera sur les établissements.

Concernant le salarié en cuisine, quelle est la durée du contrat ?

C'est un stage qui a duré du 2 avril au 15 avril.

8. Examen statistique des AT di 1^{er} trimestre civil 2024.

Avez-vous des questions spécifiques sur ce point ?

Les AT sont fournis aux organisations syndicales par qui ? Le chef d'établissement ou le secrétaire ?

Ni l'un ni l'autre ils sont transmis par le bureau de la BDAT.

C'est le bureau de la BDAT qui recueille toutes les informations et le transmet.

Oui : moi je vous transmets dès que je les reçois car j'estime que vous deviez être informé.

Oui Wilson, bon point je prends note.

Ils ne peuvent pas envoyer directement à tous les élus car ils n'ont que deux destinataires, le secrétaire et le chef d'établissement.

[redacted] : moi j'ai continué à le faire car avant dans l'ancienne mandature, quand j'étais secrétaire je l'envoyais à tous les élus. Mais maintenant est-ce qu'il y a une nouvelle directive ?

[redacted] : oui effectivement c'est au chef d'établissement de le faire.

[redacted] : oui je prends le point qui est pour moi.

[redacted] : je réitère une fois encore ma demande par rapport au retour d'informations des AT concernant les intérimaires sur notre établissement et par métier. Est-ce que à ce jour la réponse de la direction est toujours non ?

[redacted] : au retour de la direction c'est que tous les AT de nos salariés sont enregistrés, l'ensemble des accidents (salarié ou Interim) suivent le même processus de traitement et analyse. Nous avons l'obligation de vous informer sur les statistiques AT de nos établissements.

[redacted] : Eva j'avais envoyé un mail afin qu'on puisse avoir être informé plus de détails sur la suite de l'incident au niveau du Disney Express. Est-ce que tu peux nous en parler maintenant.

[redacted] : deux CM Disney et deux salariés de la société BYBLOS ont ressenti un malaise. Le processus a été déclenché par les pompiers en interne et externe et d'autres spécialistes pour vérification de la machine à rayon X. Comme je t'ai informé avant la séance, les salariés, après la procédure ont repris le travail, à l'exception d'une salariée de Byblos qui a été accompagnée à l'Hôpital pour un problème médicale personnelle.

[redacted] : on ne sait pas la cause du malaise pour les 4 personnes en même temps ? C'est bizarre.

[redacted] : non et pas d'AT déclaré et ils ont tous repris le travail.

[redacted] : juste pour information il y a des secours internes et externes qui ont fait des relevés pour savoir s'il y a eu radiation. Les personnes ont bien été prise comme si nous étions dans une situation de crise. Aucun risque constaté. Reprise à la normale ensuite.

[redacted] : je ne sais pas s'il y a déjà eu des AT avec les mobis de MAGIC RAMBO qui n'ont pas de protection latérale. J'ai remarqué que c'est dangereux. Serait-il possible de faire en sorte qu'ils puissent équiper leurs camions de cette protection pour prévenir un éventuel accident ?

[redacted] : nous pouvons leur faire une préconisation sans toutefois faire de l'ingérence.

[redacted] : si je peux me permettre on peut leur suggérer comme tu le souligne Wilson dans le cahier de charge mais on peut aussi voir nos procédures internes également par exemple la circulation.

[redacted] : important de rappeler que nous avons bien aménagé ce quai de débarquement afin réguler la circulation dans cette zone, pour éviter le risque de collision piéton et véhicule

9. Suivi des actions HST (DUERP).

[REDACTED] si j'ai bonne mémoire je pense que dans le DUERP il y a une ligne qui concerne l'aménagement et la régulation de circulation sur cette zone.

[REDACTED] y a une étude Safety et une en interne avec les managers sur les besoins en stockage dans le cadre de la réhabilitation. Nous sommes en attente d'un rapport de l'équipe Safety.

[REDACTED] oui effectivement c'est bien une demande de ma part et nous sommes en attente d'un retour de rapport.

[REDACTED] permettez-moi de revenir en arrière sur les AT, sur ce trimestre pas de

[REDACTED] si ce n'est pas marqué c'est qu'il n'y a pas eu.

[REDACTED] : quand je prends le bilan il est marqué sur une ligne au niveau des AT « refusés salariés qui s'est arrêté » et sur la cause c'est marqué « choc psychologique »

[REDACTED] comme c'est octobre 2023, il est normal qu'il n'apparaisse pas.

[REDACTED] D : sauf erreur de ma part j'ai regardé pour le trimestre précédent et il n'apparaît pas.

[REDACTED] je parle sous le contrôle du médecin. Ce n'est pas nous en qualité d'employeur qui refusent un AT. Nous faisons la déclaration comme il se doit et c'est la sécurité sociale qui refuse ou non.

[REDACTED] nous n'intervenons pas dans cette procédure, l'employeur peut émettre une réserve et en fonction des éléments en sa possession la sécurité sociale peut en ce moment-là émettre le refus.

[REDACTED] justement est-ce que vous l'employeur vous avez plus de détails sur le motif du refus ?

[REDACTED] : nous avons la notification du refus mais pas les détails mais je vais me rapprocher de Aurélie afin d'avoir plus de précision.

[REDACTED] de toute façon les AT ont une définition claire pour la sécurité sociale si l'accident rentre dans ce cadre il est accepté mais s'il ne correspond pas à cette définition il est refusé.

[REDACTED] : si je peux me permettre il manque un cas qui n'est pas encore répertorié alors qu'il s'est produit cette semaine à la bagagerie.

justement c'est normal, il s'est produit après l'envoi des documents.

10. Information des membres de la CSSCT sur la révision de la procédure gestion des équipements de protection individuelles.

viens vous présenter la mise à jour du document qui datait de 2007, nous avons donc prévu de la révision pour intégrer les matrices USA et les fiches métiers, détaillé les procédures de dotation et clarifié les différents rôles et responsabilités.

La matrice sur laquelle nous avons travaillé ces derniers mois c'est exactement celle qu'on utilise aux USA. Les EPI seront associées aux métiers. Pour ce qui est fiche de dotation métier nous avons ajouté la date de vérification annuelle des EPI et mise au rebus.

Une fois par an l'encadrement doit faire cette vérification pour le bon fonctionnement. Concernant la procédure de la fiche métier aujourd'hui : concrètement lorsque le salarier aura besoin l'encadrement ne pourra plus avoir la visibilité sur l'intégralité du catalogue, mais uniquement sur celui du métier. Dans le cas où l'EPI ne fait pas parti de la fiche métier il faut donc passer par le coordinateur en prévention qui pourra faire le nécessaire.

: concernant la nouvelle vérification annuelle de EPI, comment faire pour les EPI qui se détériore assez rapidement ?

bien qu'on n'aille pas attendre un an absolument, chacun est un acteur de sa sécurité : Le Cast member a la possibilité d'en faire par à son manager pour échange des EPI.

: je voudrais savoir si le costume fait partie des EPI, car j'ai une collègue qui travaille avec moi et souvent elle doit aller travailler à la bagagerie avec des chaussures de sécurité spécifique au métier. Mais avec la jupe cela n'a pas vraiment de sens. Ne pourrions-nous pas adapter les tenues aux chaussures.

j'aurais tendance à te répondre oui mais cela n'est pas de mon ressort.

je vais te répondre, en effet la CM peut demander à avoir un pantalon aux équipes du costuming. Mais la salariée doit faire un choix assumé, pas un jour pantalon et autre jour non afin de respecter la logistique des cast members du costuming

si cela a pris du temps car les salariés du costuming ne connaissait pas la procédure et pour l'instant il n'y a pas assez de pantalon pour les garçons.

O : on aurait pu utiliser un autre levier pour régler cette problématique avec le costuming imagination afin de trouver un pantalon assez rapidement sans forcément attendre plusieurs mois.

avons trois fournisseurs agréés. C'est uniquement la commission avec les fournisseurs. Toutes fiches métiers seront mis à disposition et consultable par tous.

: la fiche dotation métier doit être signée alors par le salarié.

il a remarqué qu'on donne les EPI au salarié sans signature et pas de traçabilité a été donné au salarié.

Mme clémence RICHET : ce document est important et doit à chaque fois être signé contre remise d'EPI au salarié, pour qu'en cas d'accident il peut être consulté et savoir s'il y avait EPI ou pas. Concernant les EPI nous avons trois catégories, à savoir : EPI 1 et 2 (comme les gants) et EPI 3 (qui concerne tous les EPI mortels avec un contrôle périodique fait par un organisme externe la PAV).

donc c'est à partir d'octobre que la fiche sera mise en application.

oui mais cette fiche existe déjà mais il faudrait prendre soins de bien remplir avec les nouvelles modifications et faire un vrai suivi.

il sera justement important d'informer les encadrants.

11. Présentation des consignes en cas de travail en extérieur et forte chaleur.

document n'est pas significativement différent par rapport à l'année précédente, maintenant si vous avez des interrogations...

moi j'ai un point concernant le nouveau positionnement des CM au niveau des porte cochères. Lors des fortes chaleurs les cast members qui seront à ce poste pourrons t-ils avoir des casquettes ?

bien évidemment oui si le salarié le demande.

: est-ce que pour les achats des gourdes c'est au salarié de le faire ou à la direction ?

oui Tania c'est en cours nous avons fait une demande auprès de chaque hôtel afin de voir le besoin et faire un achat groupé.

12. Point d'information sur la prévention de RPS.

: l'année dernière vous avez posé la question si les TI vont être concernés par les enquêtes RPS comme le prévoit l'accord. Pour les TL le principe est le même avec les questionnaires mais légèrement différent, cependant les sessions participatives vont être analysées par les psychologues et SIMULIS.

ment est-ce que cette entreprise externe pourra comprendre et mieux analyser les problèmes au sein Disney. Nous le savons tous, notre entreprise à sa particularité.

Wilson je ne sais pas si tu as déjà participé aux sessions participatives, mais je peux t'assurer qu'ils pourront tous s'exprimer et être pris en compte et contribuer aux solutions.

je trouve dommage que pour les salariées non cadres ce sont les encadrants qui participent aux sessions participatives et non les psychologues.

les sessions participatives ne sont pas une séance de psychologie ce n'est pas le but. C'est vraiment permettre aux TL de libérer la parole. Toujours dans la continuité d'un point de situation sur le RPS dans notre établissement :

- ✓ Pour le Cheyenne les équipes qui ont été évaluées sont HSK/FO avec le suivi du plan d'action dans le DUERP et les équipes évaluées qui sont en attente du comité de pilotage sont le Diner, Cuisine/Plonge. Le comité de pilotage aura lieu le 19 juin 2024. Les équipes du petit déjeuner et boutique sont en cours d'évaluation, c'est au stade question ouverte.
- ✓ Pour le SQL les équipes déjà évaluées sont le Golden, Diner et Breakfast, Conciergerie, Bagagerie, Réception. Il faut savoir que l'année dernière nous avons terminé l'étude. Les équipes évaluées cette année : économat avec le comité de pilotage déjà réalisé au mois de mai.
- ✓ Pour le SF les équipes déjà évaluées sont F/O, HS avec le suivi du plan d'action dans le DUERP. Les équipes qui seront évaluées cette année 2024 boutique, cuisine. Pour 2025 le diner cantina et petit déjeuner.
- ✓ Le RDC, l'année dernière c'était la Recréation et Réception et le comité de pilotage a été fait il y a quelques mois. Pour cette année HSK et Cuisine et pour 2025 Breakfast et Diner-Bar.

13. Visite Etablissement.

) : je souhaite aborder un point qui n'est pas à l'ordre du jour mais qui mérite d'avoir une explication. En effet je t'avais adressé un mail sur le sujet du costuming déjà abordé et je n'ai pas eu de retour.

Nous avons appris qu'il y aura une troisième personne dans les équipes de nuit contrairement ce qui avait été lors de notre dernière réunion. Je pense qu'il aurait été souhaitable que tu puisses nous informer de ce changement pour une bonne transparence des échanges autour de cette table.

me permets de clarifier, Mamadou merci de mettre le contexte. En effet l'objectif était de revoir les horaires du costuming et cela a été fait. Mais après on parle aussi des incidences sociales sur les salariés et mon collègue à côté avait trop de salariés par rapport à son besoin. Finalement nous avons décidé de manière collégiale de positionner une personne qui souhaitait continuer de nuit. J'entend que tu sois surpris mais il n'y a aucune intention de cacher des informations. L'essentiel est que nous avons trouvé une solution pour tous les Cast Members concernés

[redacted] je peux me permettre juridiquement avant d'informer la CSSCT il faudrait passer à l'avis par le CSE. Les organisations syndicales pourront à leur tour redescendre les informations aux élus de la CSSCT des établissements concernés.

[redacted] pour la prochaine y a-t'il des lieux précis où vous voudriez y aller ?

[redacted] je souhaiterais que la planification de la date de visite soit fixée au moins dix jours à l'avance.

[redacted] j'ai bien pris note et est demandé à mon assistante que à l'issue de chaque séance lorsque nous avons décidé le lieu de la visite, elle puisse le planifier dans la Foulé. Nous avons opté pour une visite du haut-vent du Cheyenne (bagagerie) et du santa Fé par la suite.

[redacted] ture la séance à 16 h 24

Fin de la séance à 16 h24

Cheffe d'Etablissement



Secrétaire



